

SEANCE DU 04 JANVIER 2016

L'an deux mille seize le quatre janvier à dix huit heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du CGCT, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : Jean CRENN, Evelyne MASCLEF, Stéphane HERVOIR, Jean-Claude LARVOR, Annick JAFFRES, Guylaine SENE, Jacques LE FUR, Jean-Pierre LE BOURDON, Olivier LE RET, Nicole LAUMONIER, Yvon PINVIDIC, Solange SCHMITT, Michel PRONOST, Christelle VERET, Patrice DENIEL.

Absents : Philippe BOULLE (excusé), Sandra L'HOSTIS (absente), Céline HOURCQ (absente).

Secrétaire de séance : Christelle VERET

Date de convocation : 28 décembre 2015

Date d'affichage : 5 janvier 2016

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Séverine DANGELSER, conseillère municipale, à compter du 14 décembre 2015. Le conseil municipal passe ainsi à 18 membres.

Le compte-rendu du conseil municipal du 30 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Budget Commune – Décision modificative numéro 3

Dans l'attente de la vente d'un bâtiment communal, le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE :

de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2015 :

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Nature	Montant €
11	6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00
23	23151	Grosses réparations de voirie	65 000,00
23	23154	Aménagement Kermaria Kerloïs	84 000,00
23	2313	Constructions	60 000,00
21	2158	Autres installations, matériel et outillage technique	30 000,00
11	60612	Énergie - électricité	3 000,00
11	61521	Terrains	3 000,00
65	6574	Subventions de fonctionnement	-3 000,00
65	6535	Formation	-1 000,00
65	6558	Autres contributions obligatoires	-4 000,00
TOTAL			239 000,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Nature	Montant €
16	1641	Emprunts en euros	239 000,00
TOTAL			239 000,00

POUR : 15

Engagement du quart du budget d'investissement N-1 de la Commune

Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité d'engager un quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent dans l'attente du vote du budget primitif 2016.

Considérant le montant des crédits du BP 2015 des chapitres 20, 21, 23 de 619 000 €,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE :

- d'engager 154 750.00 € pour l'année 2016 répartis comme suit :

Articles	Montant €
202	2 500,00
2031	5 750,00
21312	750,00
2135	14 625,00
2158	8 000,00
2183	500,00
2184	625,00
2313	18 250,00
23135	250,00
23151	25 250,00
23152	1000,00
23154	71 000,00
23155	5 000,00
23156	1 250,00
TOTAL	154 750,00

POUR : 15

Besoin de trésorerie à court terme

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune attend la recette issue de la vente d'un bâtiment communal pour un montant de 239000 €. Dans l'attente de la finalisation de cette vente, afin de couvrir les dépenses, un financement de court terme de permettrait d'ajuster au mieux les besoins de trésorerie.

Monsieur le Maire propose de mettre en concurrence plusieurs établissements bancaires afin de mettre en place ce financement de court terme sur la base des critères suivants :

- Montant : 239 000 € maximum
- Durée : 12 mois maximum
- Taux variable : Euribor 3 mois moyenné + 2.00 % maximum
- Paiement des intérêts : trimestriel

- Remboursement du capital : à dernière échéance
- Pas de pénalité en cas de remboursement anticipé
- Pas de commission d'engagement
- Frais de dossier : à négocier

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer cette consultation
- d'autoriser Monsieur le Maire à négocier et signer le contrat à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

POUR : 15

Questions diverses

Franck PERRIGAULT, psychothérapeute, présentera son spectacle « Les adoléchians » le samedi 16 janvier 2016 à la salle polyvalente.

Une refonte des horaires d'éclairage public des lotissements et du bourg est en cours d'élaboration.